

La prairie fleurie,
maille de la trame
écologique et outil
du Plan Nature

*De bloemenweide,
schakel in de
ecologische ketting
en rol voor het
Brussels Natuurplan*

Marie-Céline GODIN

Colloque « Les prairies fleuries urbaines »
Jeudi 12 mars 2015 – Hôtel de Ville de Bruxelles

DIVISION ESPACES VERTS



BRUXELLES ENVIRONNEMENT

IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

FIL DE L'EXPOSE

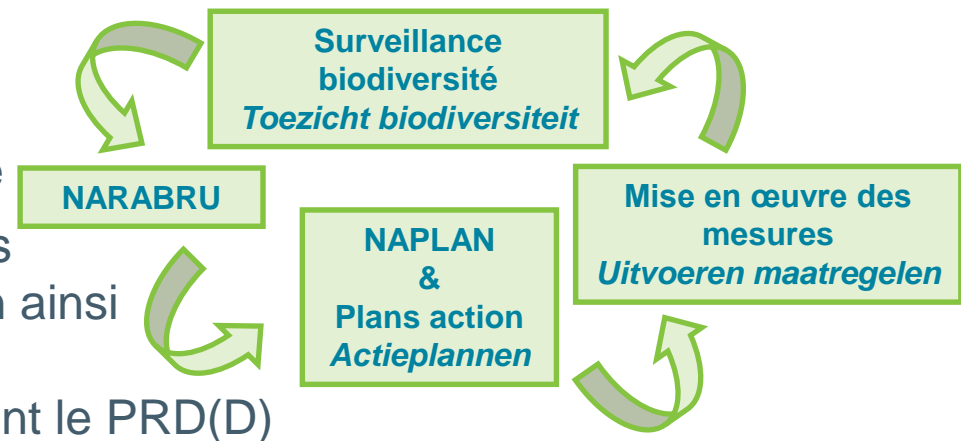
- **Le Plan régional nature en bref**
- **La vision et les objectifs du Projet de Plan**
 - ▶ **Consolider le maillage vert régional**
 - ▶ **Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature**
- **Le réseau écologique bruxellois**
 - ▶ **Les zones centrales, de développement et de liaison**
 - ▶ **Les enjeux pour les milieux ouverts**
 - ▶ **Les actions prévues**
- **La nature en centre ville**
 - ▶ **Se concentrer sur les zones de carence**
 - ▶ **Tenir compte du contexte écologique**



LE PLAN REGIONAL NATURE

- **UN DOCUMENT D'ORIENTATION, DE PROGRAMMATION ET D'INTÉGRATION**

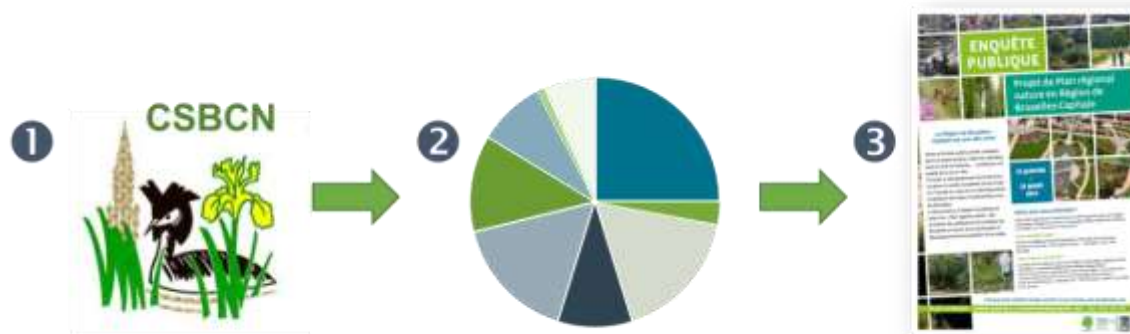
- ▶ Instauré par l'ordonnance nature [art. 6, 8-11]
- ▶ Détermine les lignes directrices à suivre par les autorités publiques
- ▶ Est établi tous les cinq ans
- ▶ Revêt une valeur indicative
- ▶ S'articule avec les mesures coercitives de conservation ainsi qu'avec les autres plans et programmes régionaux, dont le PRD(D)
- ▶ S'inscrit dans le cycle des politiques publiques



LE PLAN REGIONAL NATURE

• UNE ELABORATION PARTICIPATIVE

- ▶ Projet de plan adopté en 1ere lecture en septembre 2013



- ▶ Enquête publique et consultations en février – mai 2014
- ▶ Discussions en vue adoption définitive en juin 2015



LE PROJET DE PLAN

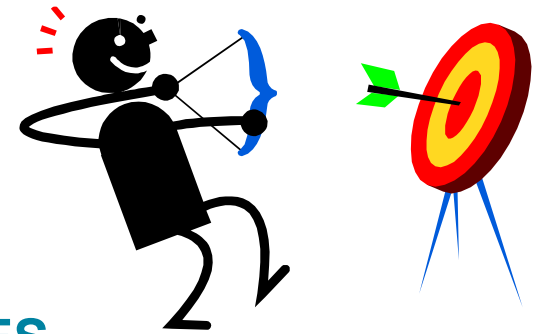


• UNE VISION À L'HORIZON 2050

- ▶ Une Région verte jusque dans son cœur, où la nature est accessible à tous ses habitants
- ▶ Une Région où toutes les formes de nature ont leur place et où les habitants sont conscients de la valeur de leur patrimoine naturel et le respectent
- ▶ Une Région où les investisseurs et les pouvoirs publics considèrent ce patrimoine naturel comme un atout pour l'attractivité et le développement durable de la ville
- ▶ Une Région où, grâce aux actions de conservation/restauration, le patrimoine naturel est riche et diversifié



LE PROJET DE PLAN

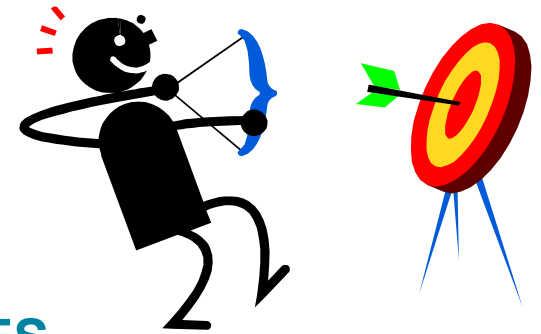


- SEPT GRANDS OBJECTIFS – 26 MESURES

1. Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature
2. Consolider le maillage vert régional
3. Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets
4. Etendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts
5. Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain
6. Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la nature et de la biodiversité
7. Améliorer la gouvernance en matière de nature



LE PROJET DE PLAN



- SEPT GRANDS OBJECTIFS – 26 MESURES

1. Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature
2. Consolider le maillage vert régional
3. Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets
4. Etendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts
5. Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain
6. Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la nature et de la biodiversité
7. Améliorer la gouvernance en matière de nature



LE PROJET DE PLAN

- **CONSOLIDER LE MAILLAGE VERT RÉGIONAL**

5. Assurer une protection et une gestion adéquates des sites de haute valeur biologique et assurer la mise en œuvre du réseau écologique
7. Développer une vision intégrée pour le maintien et la restauration des reliques agricoles



LE PROJET DE PLAN

• CONSOLIDER LE MAILLAGE VERT RÉGIONAL

5. Assurer une protection et une gestion adéquates des sites de haute valeur biologique et assurer la mise en œuvre du réseau écologique
7. Développer une vision intégrée pour le maintien et la restauration des reliques agricoles



Le Réseau Ecologique Bruxellois (REB) : keseksa ?

- Objectif et finalité (ON, art. 3, 23°)

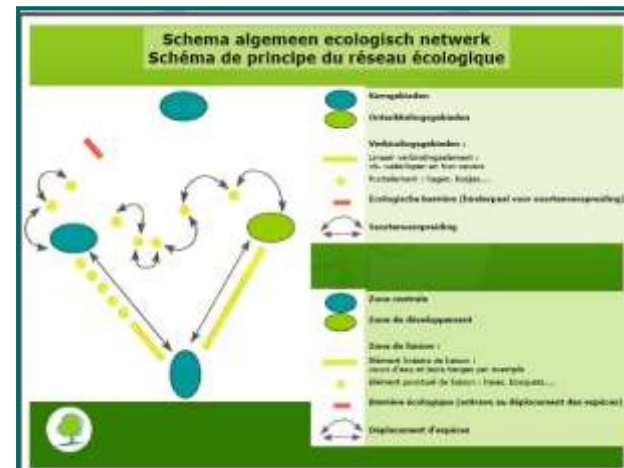
- *favoriser la conservation, la dispersion ou la migration des espèces*
- *maintenir ou rétablir les espèces et habitats naturels dans un état favorable de conservation*



Le Réseau Ecologique Bruxellois (REB) : keseksa ?

- **Eléments du réseau écologique bruxellois (ON, art. 3, 23°)**
 - *réserves naturelles, réserves forestières, sites Natura 2000, ZHVB + éléments ponctuels et linéaires du paysage urbain ou rural*
 - *éléments naturels, semi-naturels et artificiels*
 - *zones centrales, de développement et de liaison*

→ *ensemble cohérent*



Le Réseau Ecologique Bruxellois (REB) : kesseksa ?

- Moyens à déployer (voir définition ON, art. 3, 23°)
 - *conserver, gérer, restaurer*



Le Réseau Ecologique Bruxellois (REB) : keseksa ?

- Identification des zones centrales et des zones de développement

Critères	Zones centrales	Zones de développement
Valeur biologique actuelle	++	+
Valeur biologique potentielle	++	++
Contribution à l'état de conservation	++	+

Espèces d'intérêt

→ Variété des structures végétales

Superficie d'un seul tenant

Indice d'isolement



Le Réseau Ecologique Bruxellois (REB) : keseksa ?

- Identification des zones de liaison

Critères	Zones centrales	Zones de développement	Zones de liaison
Valeur biologique actuelle	++	+	Favorisent la dispersion et la migration des espèces
Valeur biologique potentielle	++	++	
Contribution à l'état de conservation	++	+	

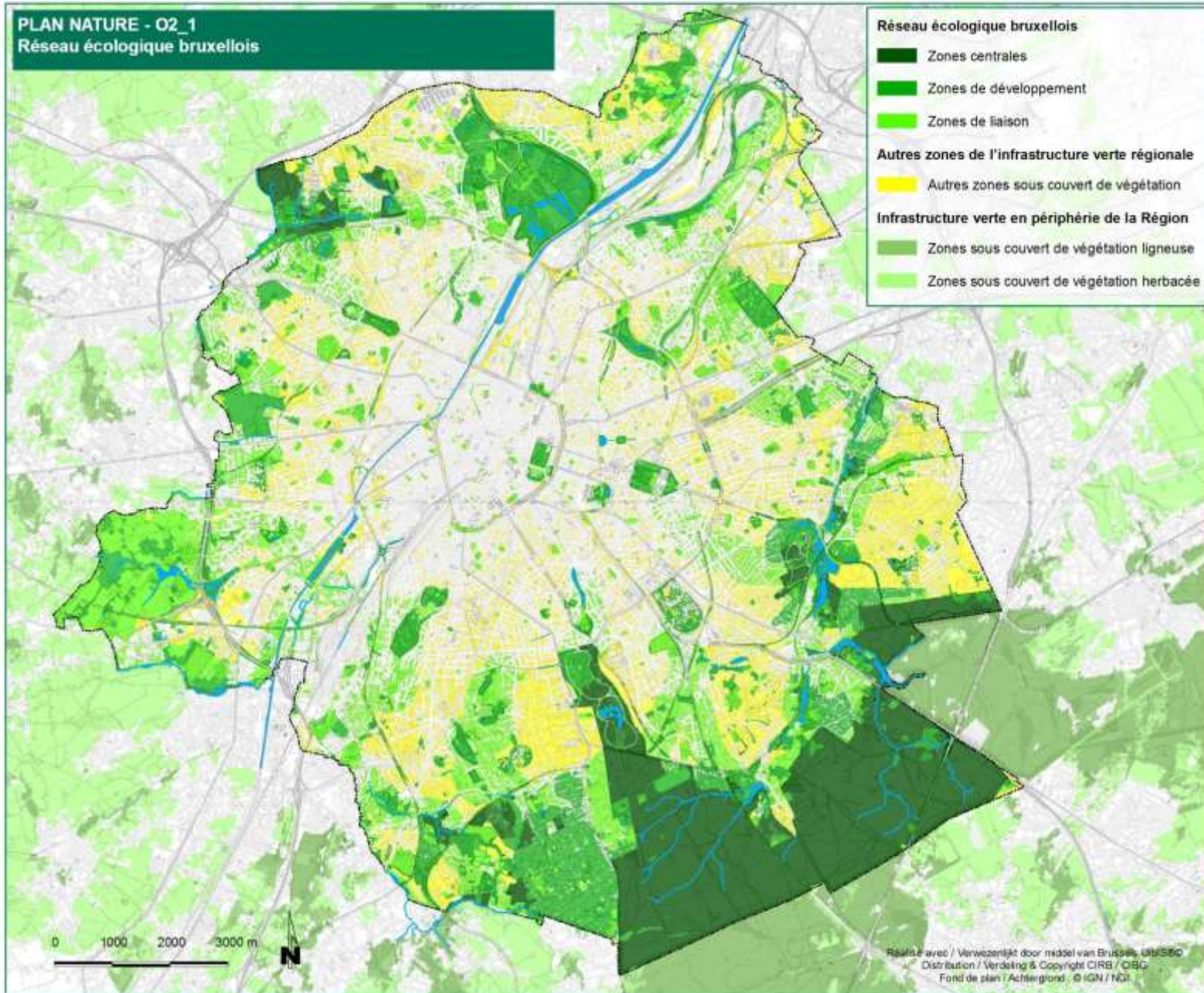
Solde des zones vertes au PRAS

Zones de renforcement de la connectivité écologique

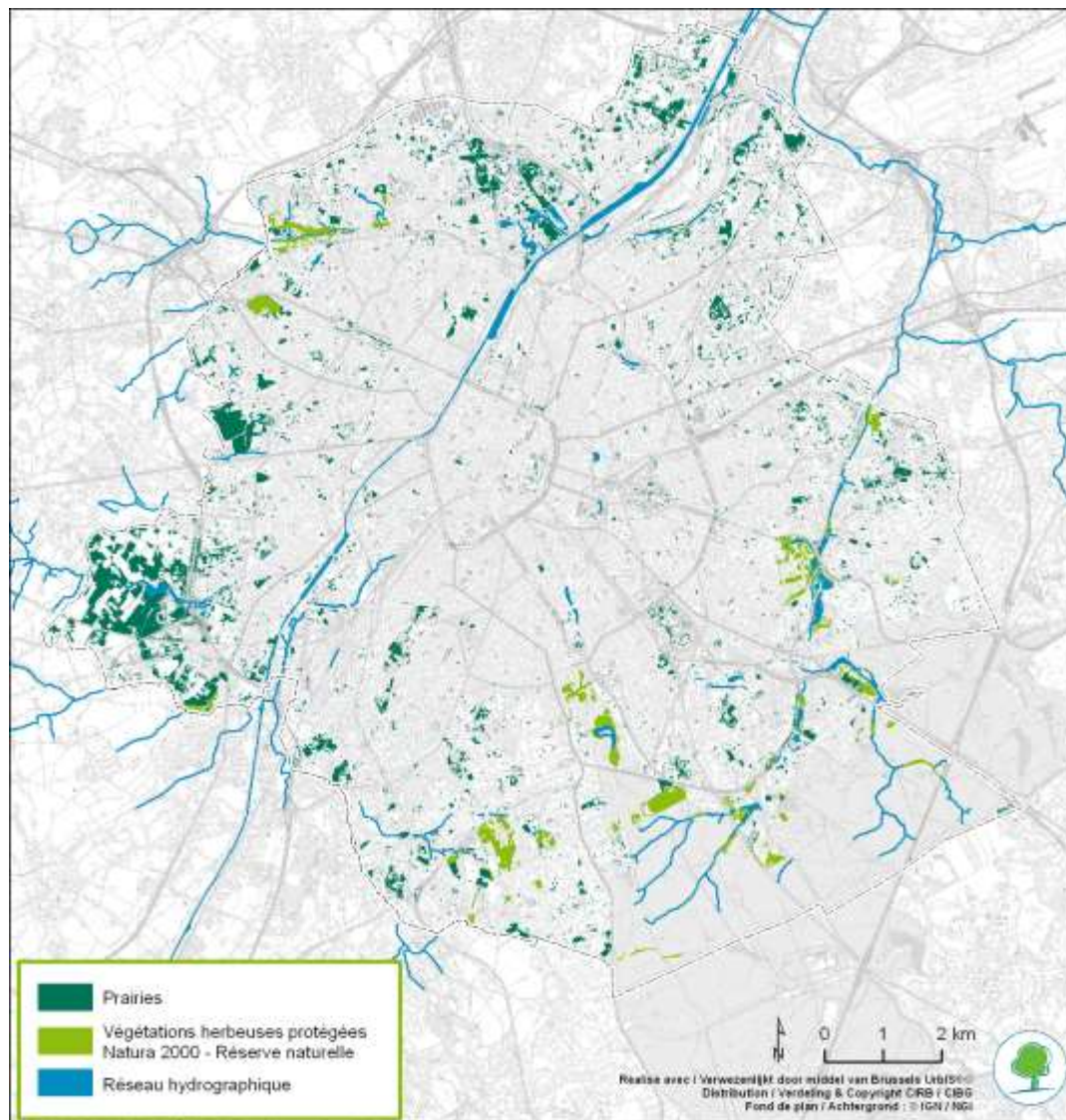
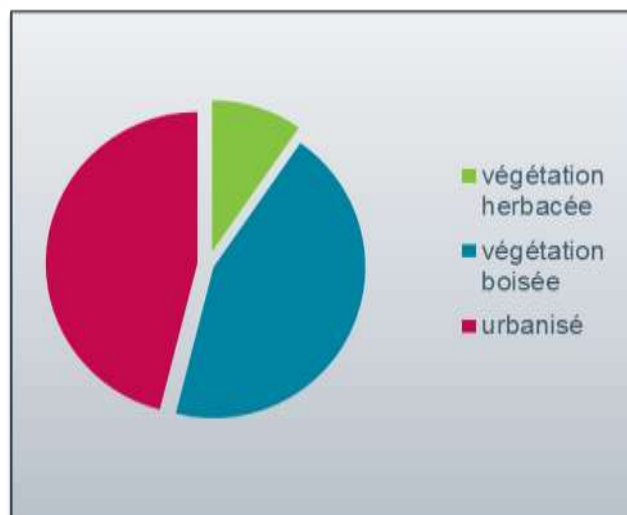
Buffer PV + IV entre ZC et ZD



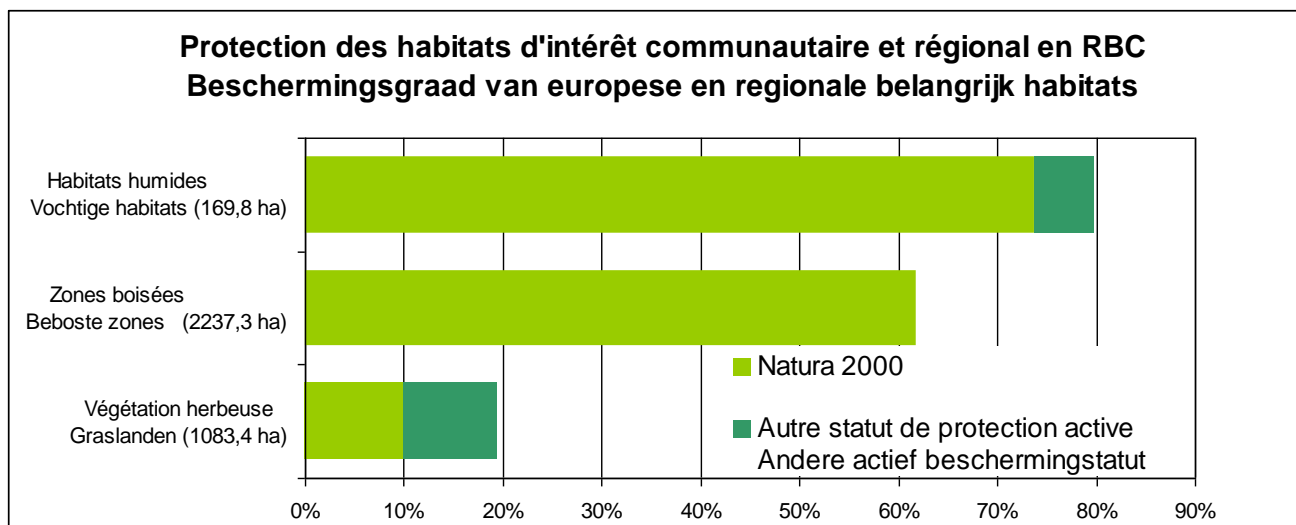
PLAN NATURE - O2_1
Réseau écologique bruxellois



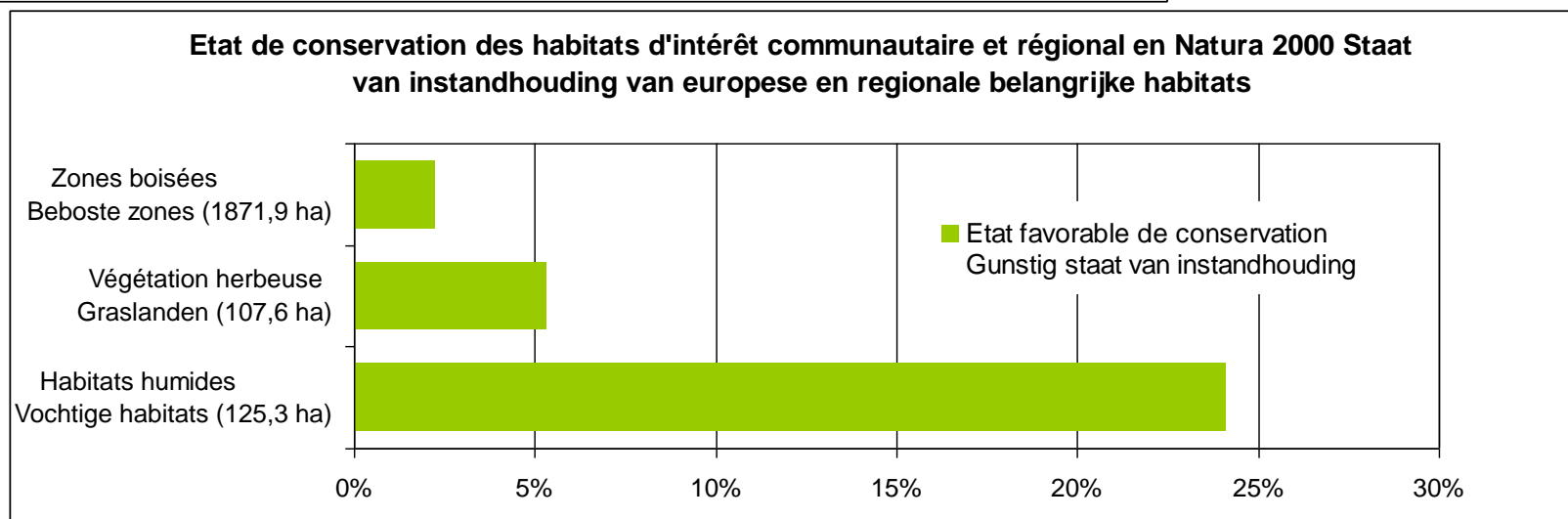
Enjeux pour les milieux ouverts



Enjeux pour les milieux ouverts



- 15% entre 1998 et 2008



LE PROJET DE PLAN

• CONSOLIDER LE MAILLAGE VERT RÉGIONAL

5. Assurer une **protection** et une **gestion** adéquates des sites de haute valeur biologique et assurer la mise en œuvre du **réseau écologique** ⇒ **Elaboration participative d'un plan opérationnel**
7. Développer une vision intégrée pour le maintien et la restauration des reliques agricoles



Grand défis pour la consolidation du réseau



- Aménagement de zones relais :

- ▶ entre le Neerpede et la vallée du Vogelzangbeek, et le Scheutbos le long de la vallée du Broekbeek via le Zavelenberg et le Bois du Wilder
- ▶ entre le Domaine royal et le Moeraske
- ▶ au Nord du Gulledele
- ▶ entre le Bois de la Cambre et le campus de la VUB
- ▶ entre le Kauwberg et la vallée du Vogelzangbeek via le Keyenbempt et le cimetière du Vogelzang

- Aménagement de passages faune et d'écoducs au niveau :

- ▶ du canal Bruxelles-Charleroi
- ▶ de la ligne 161 à hauteur de la Forêt de Soignes
- ▶ du R0, de la N22 et de l'E40
- ▶ De la Chaussée de La Hulpe, de la N3 et de la N4-E411

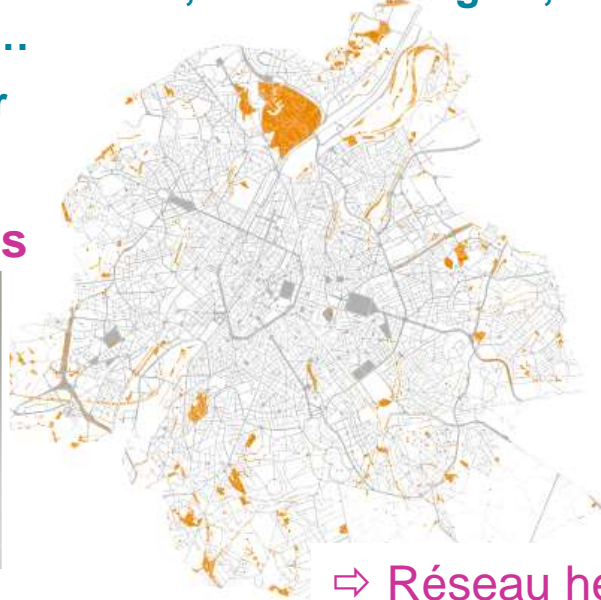


Grands défis pour la gestion

- Une gestion plus écologique des espaces verts suivant :

- ▶ Parc Astrid, Parc du Bempt, Parc Duden, Parc Josaphat, Kattenbroek, Parc Léopold, Parc Malou, Moeraske, Parc d'Ossegem, Parc Sobiesky, Stuivenberg, Veroost ...
- ▶ Talus de chemin de fer

→ Voir les bonnes pratiques



⇒ Réseau herbacé

- Aménagement de prairies fleuries naturelles
- Gestion écologique des bernes
- Fauchage des prairies
- Pâturage extensif



LE PROJET DE PLAN

- **CONSOLIDER LE MAILLAGE VERT RÉGIONAL**

5. Assurer une protection et une gestion adéquates des sites de haute valeur biologique et assurer la mise en œuvre du réseau écologique
7. Développer une vision intégrée pour le maintien et la restauration des reliques agricoles

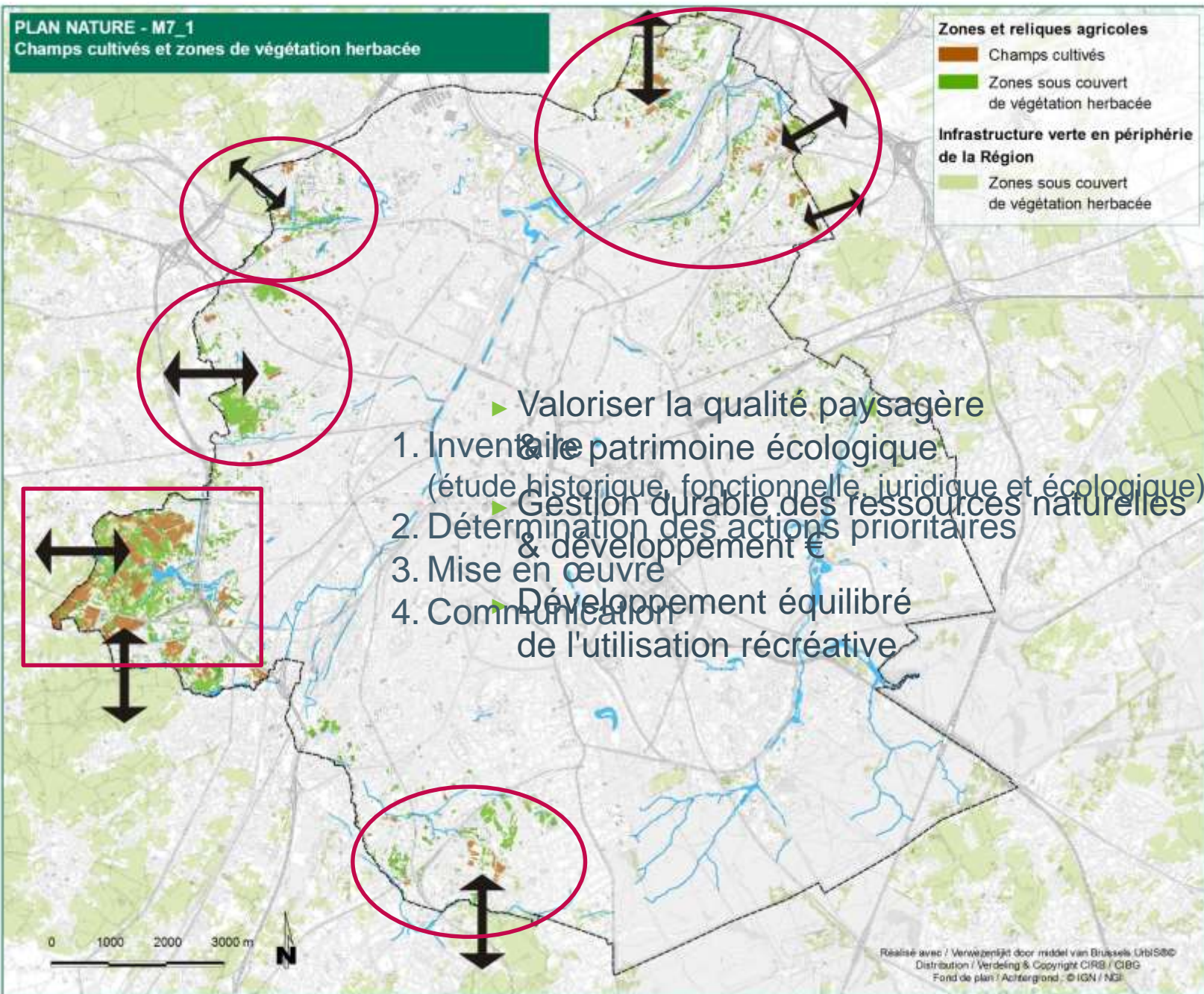


Zones et reliques agricoles

- Champs cultivés
- Zones sous couvert de végétation herbacée

Infrastructure verte en périphérie de la Région

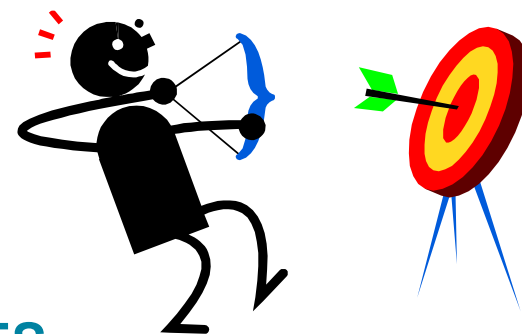
- Zones sous couvert de végétation herbacée



- Valoriser la qualité paysagère
 - Valoriser le patrimoine écologique (étude historique, fonctionnelle, juridique et écologique)
 - Gestion durable des ressources naturelles & développement
 - Développement équilibré de l'utilisation récréative
1. Inventaire
 2. Détermination des actions prioritaires
 3. Mise en œuvre
 4. Communication



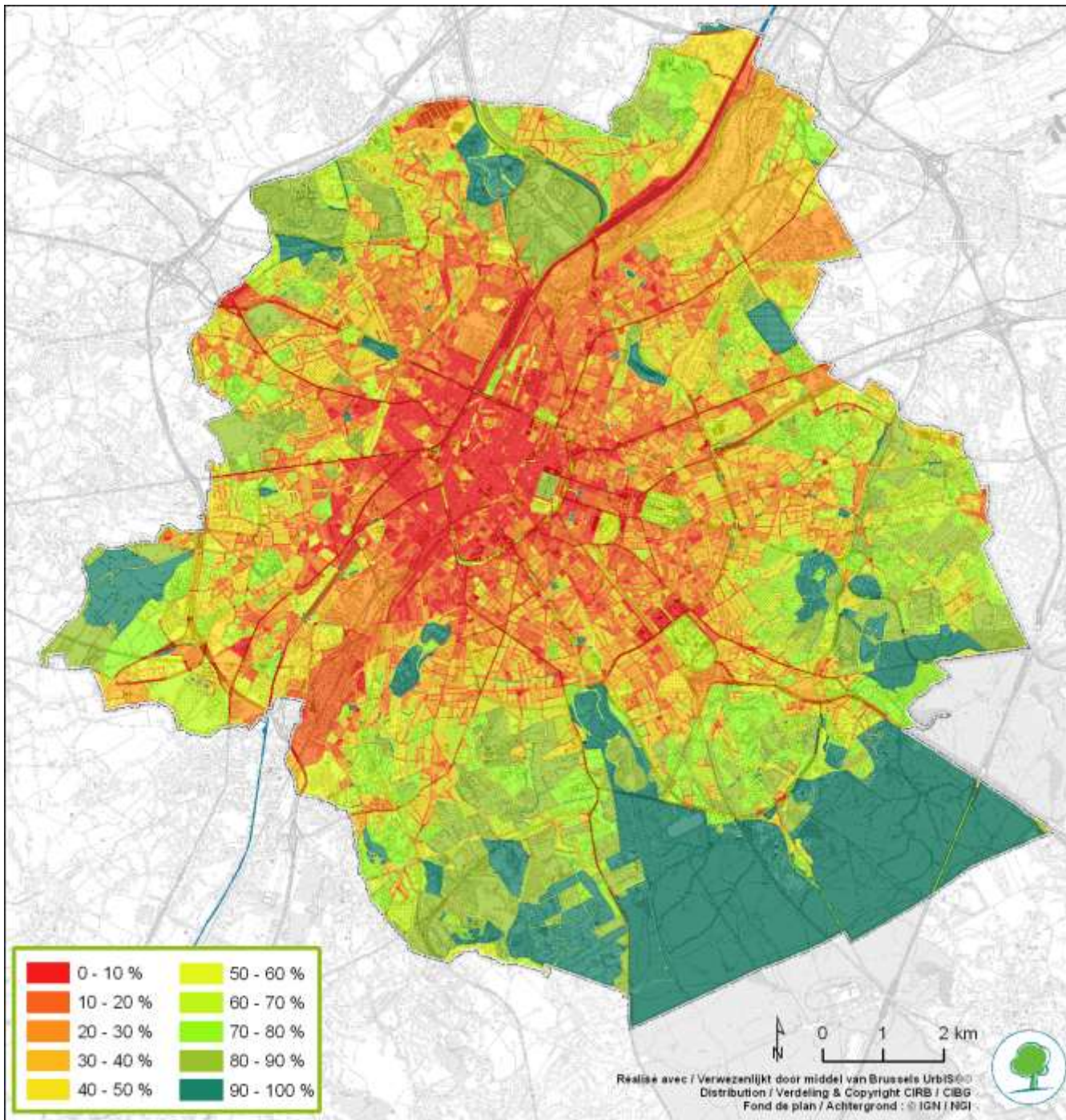
LE PROJET DE PLAN



- SEPT GRANDS OBJECTIFS – 26 MESURES

1. Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature
2. Consolider le maillage vert régional
3. Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets
4. Etendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts
5. Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain
6. Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la nature et de la biodiversité
7. Améliorer la gouvernance en matière de nature





LE PROJET DE PLAN

- **AMÉLIORER L'ACCÈS DES BRUXELLOIS À LA NATURE**

2. Renforcer la présence de nature au niveau des espaces publics
3. Renforcer la présence de nature au niveau des bâtiments et de leurs abords



PLAN NATURE - O1_1
Zones de carence en espaces verts publics

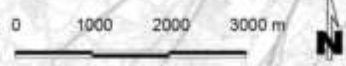
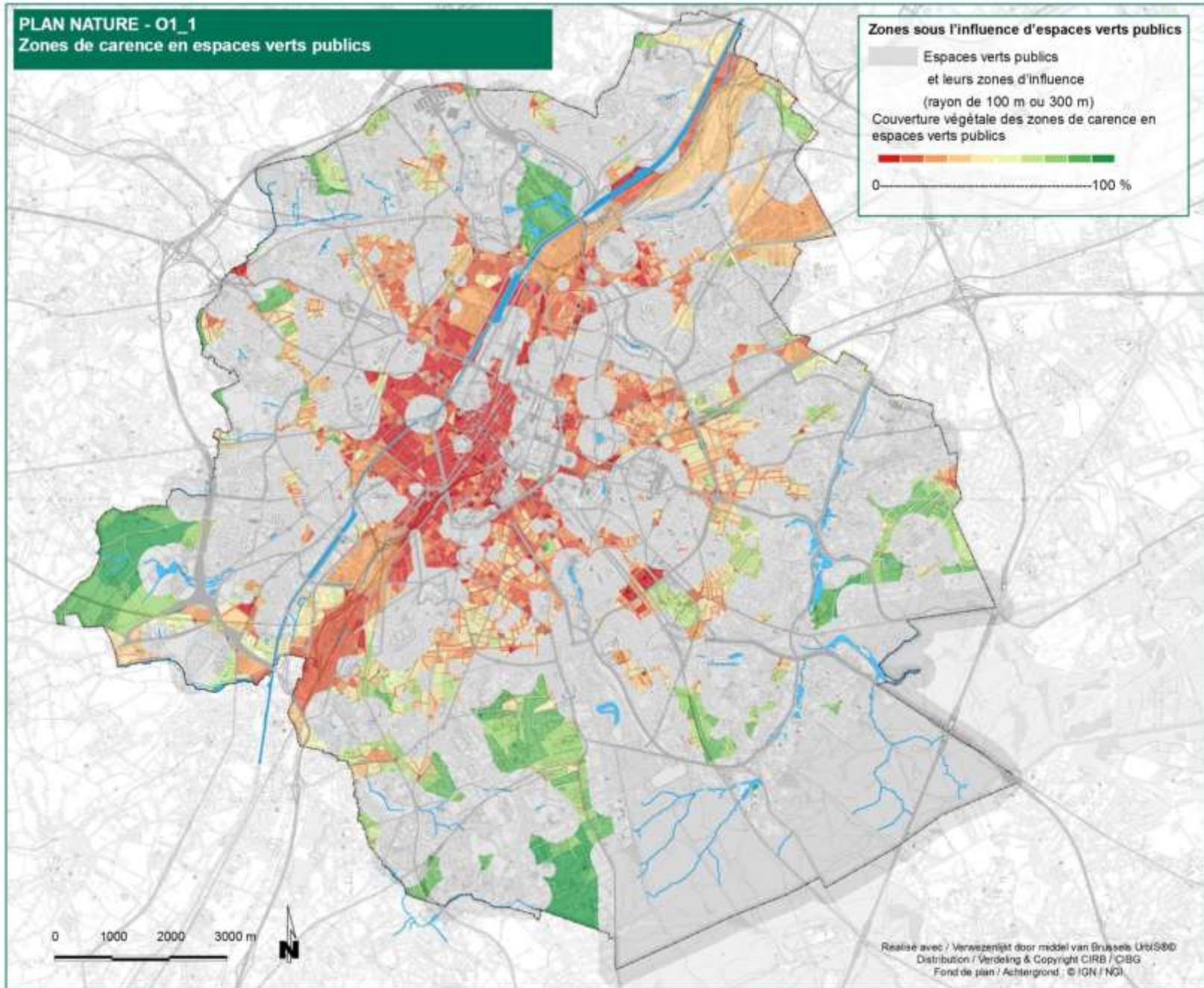
Zones sous l'influence d'espaces verts publics

- Espaces verts publics et leurs zones d'influence (rayon de 100 m ou 300 m)

Couverture végétale des zones de carence en espaces verts publics



0 ----- 100 %



Realise avec / Verwezenlijkt door middel van Brussels UrbIS®
Distribution / Verdeling & Copyright CIRB / CBG
Fond de plan / Achtergrond : © IGN / NGL



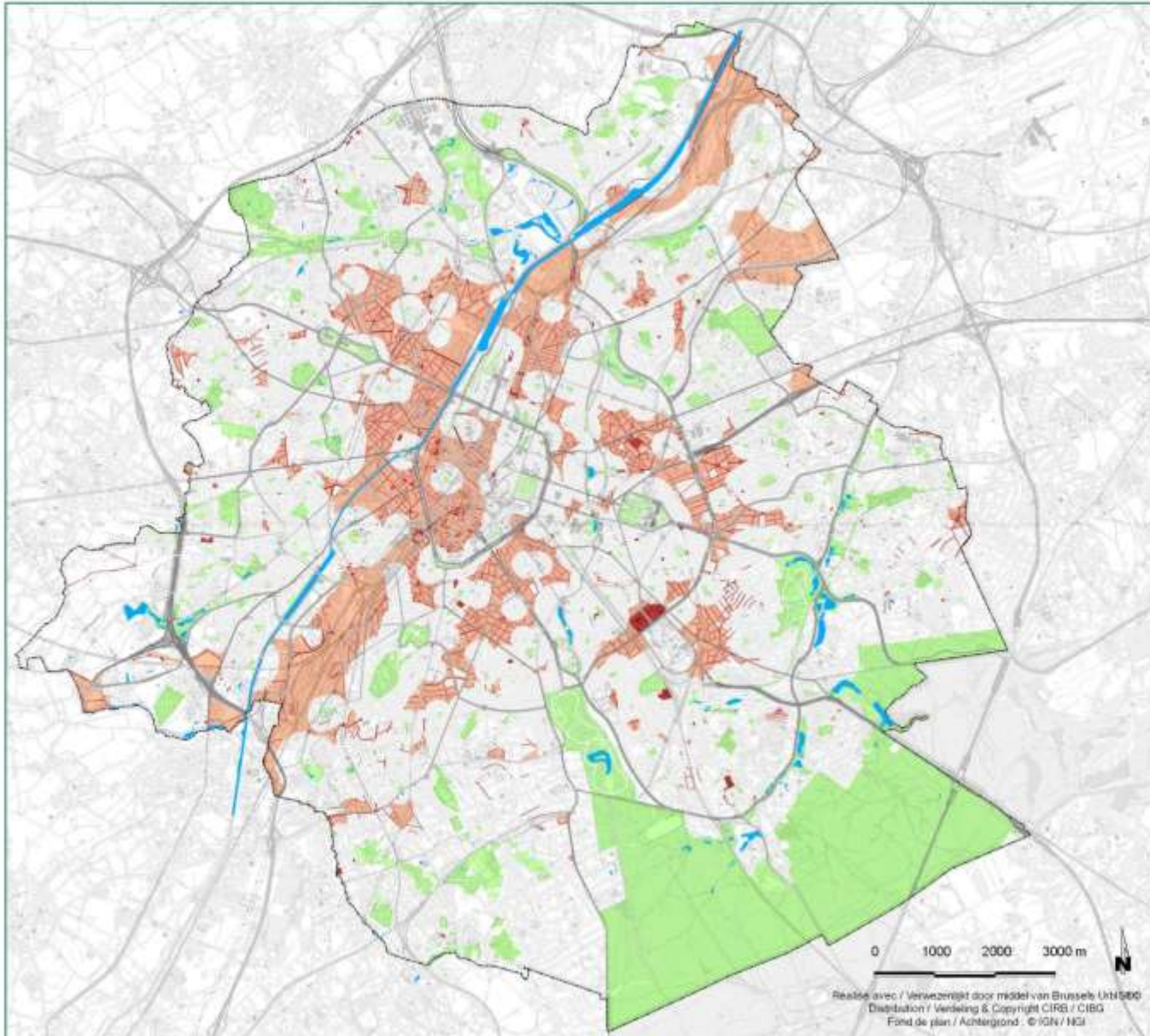
PLAN NATURE - M2_1
Renforcer la présence de nature au
niveau des espaces publics

Espaces publics en zone de carence en
espaces verts accessibles au public

17/09/2013

Bruxelles Environnement - IBGE - sur base de BRAF (2006),
Bruxelles Environnement-IBGE - végétalisation (2013)

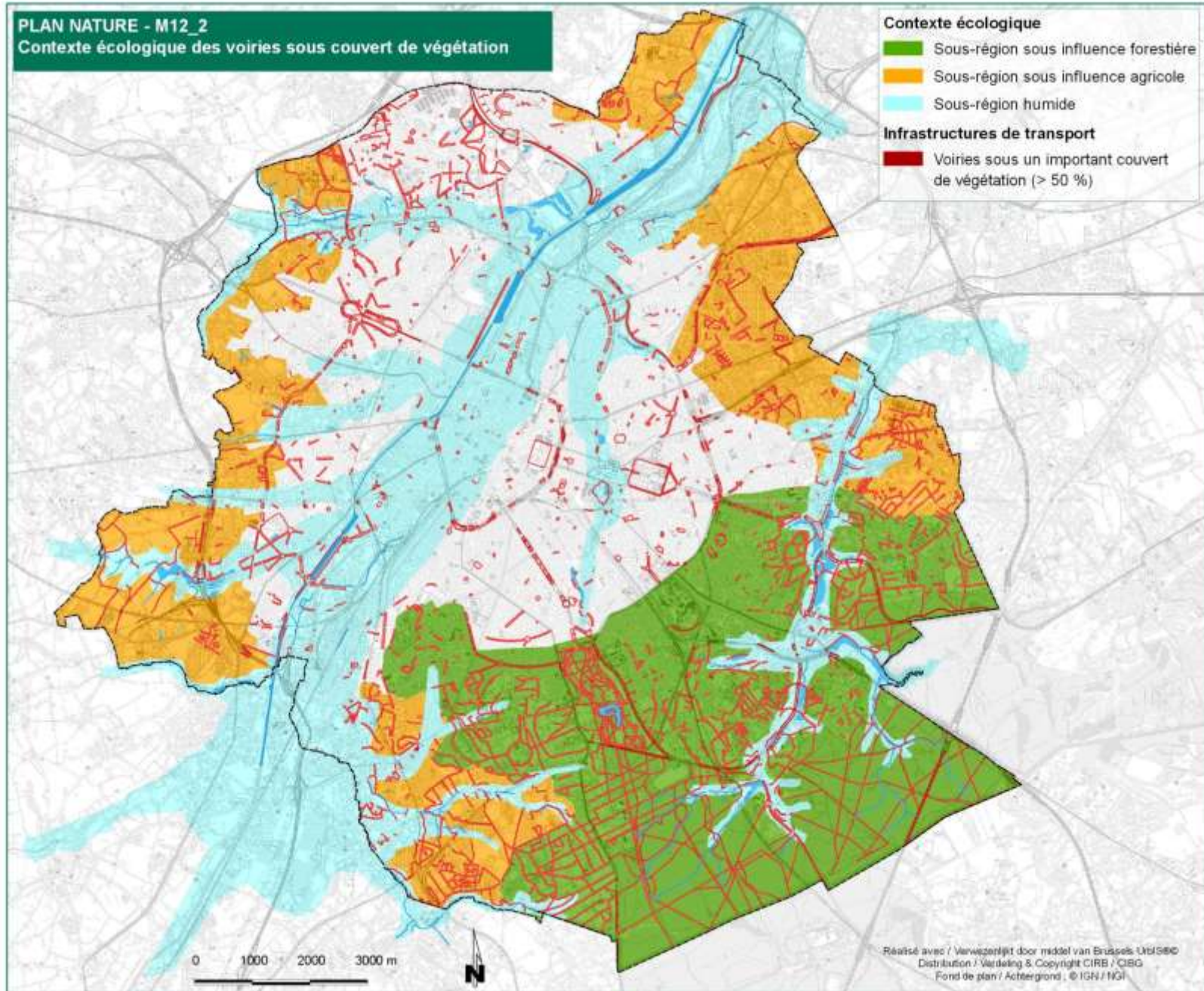
-  Zones de carence en espaces verts publics sous faible couvert de végétation (<50 %)
-  Voiries et espaces associés sous faible couvert de végétation (<50 %)
-  Espaces verts publics majoritairement minéralisés
-  Espaces verts publics majoritairement végétalisés



Réalisé avec / Verwezenlijkt door middel van Brussels UHN 500
Distribution / Verdeling & Copyright CIRB / CIBG
Fond de plan / Achtergrond : © IGN / NSI

PLAN NATURE - M12_2

Contexte écologique des voiries sous couvert de végétation



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Marie-Céline GODIN

Coordinateur des projets et des plans

Bruxelles Environnement – IBGE

Division Espaces verts

Site de Tour & Taxis

Avenue du Port 86C/3000 B-1000 Bruxelles



INFOS



02 775 75 75

www.bruxellesenvironnement.be